

INFORMATIONS D.F.C.I.

CHASSE ET D.F.C.I.

Il est naturel que les chasseurs se retrouvent comme acteurs et interlocuteurs privilégiés dans la défense des forêts méditerranéennes contre l'incendie, car ils en sont pour la plupart des utilisateurs passionnés et avertis.

Ce n'est donc pas un hasard si l'on voit souvent les mêmes personnes actives à la fois au sein des associations de chasseurs et des Comités Communaux Feux de Forêts, ou parmi les sapeurs-pompiers volontaires.

Par ailleurs, les chasseurs par l'intermédiaire des fédérations, sont de plus en plus conscients de la nécessité d'une gestion du patrimoine gibier ; celle-ci passe par les plans de gestion et les Groupements d'Intérêt Cynégétiques (1) réunissant plusieurs communes, car, de même que pour l'aménagement préventif contre l'incendie, "l'on va être amené à régler les problèmes grands gibiers au travers des massifs, d'où la nécessité des groupements".(2)

On commence à le faire, par exemple, dans le Var pour le chevreuil et le sanglier, et dans ce département où la pratique des PIDAF (3) a déjà plusieurs années, il est devenu habituel d'inviter et de consulter la Fédération Départementale et les Associations de chasseurs lors de la mise en place de ces plans.

Nous avons voulu montrer dans ces pages quelques exemples de concertations entre les chasseurs et les autres acteurs de la DFCI, et de souligner ce que ces synergies ont permis de réaliser, à l'heure où de plus en plus d'intervenants, à tous les niveaux, prennent conscience de la nécessité et de l'efficacité d'une gestion concertée de nos espaces naturels et de leurs ressources.



Sangliers sous bois

D.R.

ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE EN VUE DE LA PROTECTION DE LA FORÊT CONTRE L'INCENDIE

SOMMAIRE

Le prix Laurent-Perrier	
• l'exemple de Neffies	2
• l'exemple de Boutenac, prix 88	3
En bref : Les groupements d'Intérêt Cynégétique (G.I.C.)	3
La gestion forestière communale, le comité communal feux de forêts et la chasse à Cassis	5
Les stages DFCI du CIFSC à l'intention des gardes-chasses	6
Lu pour vous :	
• Chasse	7
• Echos de la presse	8

«INFORMATIONS DFCI»

Documentation Forêt Méditerranéenne et Incendie - CEMAGREF - B.P. 31
13612 AIX-EN-PROVENCE, CEDEX 01
Tél. 42.28.93.10

Périodicité : Trimestrielle

Rédacteur en chef : Raymond SCHIANO

Comité de rédaction : M. EGLOFF, E. ANZIANI, P. DEBLAISE, P. DELABRAZE, A. CHALLOT, J.P. GAUTIER, J.P. SAEZ., C^e PICARD

Directeur de la publication :
G. PAURIOL

Imprimeur : «La Mandragore»
36 bd Giraud 13014 Marseille

Édité avec la participation financière du Conseil Régional P.A.C.A.

(1) Voir encart à ce sujet.

(2) Gazette Officielle de la Chasse. Spécial Var. Septembre 1988.

(3) Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier.

Les "Honneurs Laurent-Perrier" sont une sorte de Prix Goncourt de la chasse, qui récompense les sociétés ayant mené une action exemplaire en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage et des espaces naturels. Deux à trois sociétés sont ainsi récompensées chaque années, par un jury constitué des hauts responsables de la chasse française. Si nous évoquons ce prix, c'est que nous allons voir, à travers l'exemple de deux communes en ayant reçu les honneurs, comment les intérêts de la chasse et de la DFCI peuvent se rejoindre sur le terrain.

LE PRIX

L'EXEMPLE DE NEFFIÉS

Hérault



Photo F.D.C.V.

Perdrix rouge

Petite commune de 600 habitants au nord de Béziers, Neffîès étend ses 1200 ha depuis la plaine viticole jusqu'aux garrigues, en passant par des formations denses de chêne vert. Ces trois types de milieux abritent la plupart des gibiers méditerranéens, du lapin au sanglier, ainsi que la perdrix rouge.

C'est sur cette espèce, en diminution sous une forte pression de chasse, que le syndicat a décidé de porter ses efforts à partir de 1980 ; en effet, une volonté se dessinait pour gérer cette ressource de gibier naturel et ne plus pratiquer une chasse de tir sur des animaux de lâcher.

Ainsi les décisions suivantes ont-elles été prises et réalisées sur le terrain de 1981 à 1985, année de l'obtention du prix. On peut les diviser sommairement en deux grands volets :

- l'action sur le gibier : elle a consisté à en estimer la res-

source, à la renforcer par des lâchers d'oiseaux dans un premier temps puis, tout en modulant la pression de chasse, à évaluer son renouvellement ; en bref, une véritable gestion.

- les aménagements : l'objectif initial était de disperser dans toute la zone choisie des cultures à gibier et des points d'eau susceptibles de maintenir les populations en augmentant leurs disponibilités alimentaires, tout en créant des ouvertures régulièrement entretenues dans la garrigue. Une trentaine de parcelles ont ainsi été créées et cultivées (soit près de cinq ha), ainsi qu'une vingtaine de points d'eau, dont trois ont une réserve de 3000 à 4000 l, et une de 15 000 l (une mare avec sa source réaménagées).

Tous ces aménagement ont conduit à l'achat de matériel :

- un tracteur destiné aux défricha-

ges, labours et entretiens des parcelles ;

- une citerne de 1200 l destinée au remplissage des points d'eau, remorquée par le tracteur et équipée d'une pompe haute pression ;

- une débroussailleuse à axe vertical, modèle simple et efficace actionné par le tracteur.

Or, et c'est logique, ces matériels et aménagements se sont révélés performants en matière de prévention et même de lutte contre les incendies : les ouvertures entretenues dans la garrigue forment autant de coupures vertes, les pistes soit créées soit élargies par la société, forment un réseau de déserte efficace, et la citerne, dotée de deux dérouleurs de 50 et 150 m, permet une intervention directe des chasseurs sur les feux. Une partie de ceux-ci étant très sensibilisés par les problèmes d'incendies, le syndicat a consenti des sacrifices importants, financiers et en temps. Précisons qu'à l'exception de la débroussailleuse subventionnée par la DDAF, le matériel a été entièrement payé par les chasseurs ; il s'agissait là d'un choix. De même, un temps non négligeable est passé chaque année au débroussaillage des bords de pistes, dont certaines ont été ouvertes dans une optique davantage tactique que cynégétique ; il s'agit là encore d'une initiative spontanée, et qui n'entrave en rien les bonnes relations entretenues avec la DDAF et l'ONF.

Le Centre de Secours le plus proche se trouvant à 12 km, leur matériel permet aux chasseurs en cas de départ de feu de joindre une première intervention rapide à celle du Dangel du secteur en attendant des moyens plus importants. Citons quelques chiffres por-

LAURENT-PERRIER

tant sur les années 1984 à 1988 : sur 31 départs de feux, 10 ont été totalement éteints par les chasseurs, et ils ont participé à l'extinction de 25 feux.

Alors que les Comités Communaux Feux de Forêts sont peu nombreux dans le département de l'Hérault, ce groupe de chasseurs motivés constitue dans sa com-

mune un noyau dur autonome et efficace, dont le seul regret est de ne pas disposer de liaison radio avec les services de prévention et de lutte.

Propos recueillis auprès de **M. BLAYAC**, Président du Syndicat de Chasse de Neffiès.

Les Groupements d'Intérêt Cynégétique (G.I.C)

Cette formule présente les avantages suivants :

- gestion commune de territoire, dépassant le cadre communal,
- peu de contraintes pour les sociétés qui restent bien individualisées,
- obtention de subventions.

L'objectif principal de ce type d'association (Loi de 1901) est de créer une alliance entre chasses voisines indépendantes, concrétisée par une gestion commune se prolongeant dans le temps. Les G.I.C. ont la particularité de ne poser aucune difficulté de montage juridique. Les statuts, pièce maîtresse, résultent d'une concertation et d'un travail commun entre les sociétés de chasse voisines, les organismes périphériques (ONF, ONC, DDAF), les Fédérations Départementales des chasseurs, et parfois les conseils municipaux et des organismes ou associations de protection de la nature, sans pour cela que les uns puissent empiéter sur les droits et les prérogatives de l'autre. Cette formule, dès sa mise en place, a connu un certain succès, et surtout des résultats positifs. En effet, les G.I.C sont le plus souvent articulés autour d'une réserve de chasse importante permettant des mesures de gestion plus adaptées au milieu naturel. Aujourd'hui l'O.N.C et les Fédérations Départementales des Chasseurs suivent avec une particulière vigilance les expériences auxquelles ils apportent leurs concours et leur aide financière. Toutefois, il est regrettable de constater que les G.I.C sont encore peu nombreux, qu'ils inspirent chez de nombreux chasseurs une certaine appréhension et la crainte qu'ils ne dissimulent certaines intentions de porter un coup au droit de la chasse.

Extr. de : VANDERNOOT (G.). - La Chasse en région Provence Alpes Côte d'Azur : bilan et suggestions pour une gestion mieux équilibrée. - Thèse Doctorat en Aménagement et Urbanisme, 1988.



Photo R. SCHIANO

Point d'eau et culture à gibier

L'EXEMPLE DE BOUTENAC PRIX 88

Aude

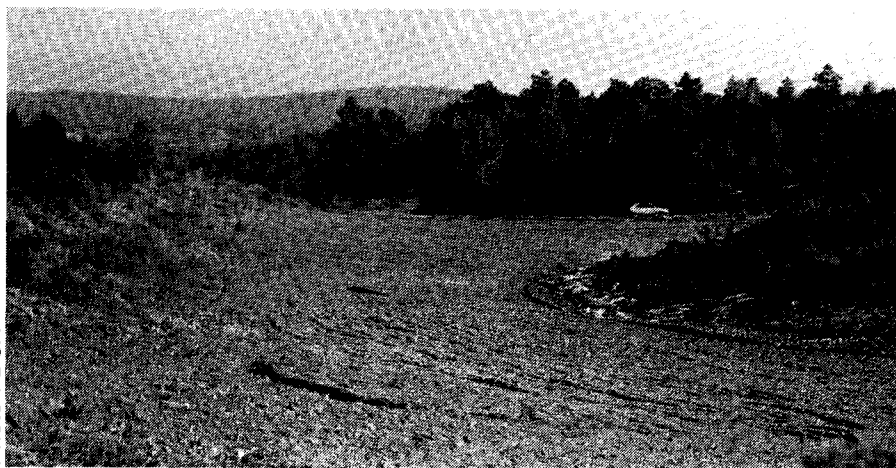
La situation générale est celle que partagent bien des communes méditerranéennes : 2 200 ha de garrigue dégradée, parsemée de pin d'Alep et de chêne vert disséminés, et coupée de superficies agricoles où les cultures céréalières ont fait place à une monoculture de la vigne, aux débouchés problématiques. La disparition des troupeaux a fait

que la garrigue, longtemps pâturée, s'est refermée et embroussaillée.

Or il faut savoir qu'on constate la plus grande diversité de faune là où les ouvertures du milieu sont les plus variées, des forêts aux cultures en passant par les divers types de garrigues.

Ces garrigues uniformes n'offraient donc que peu d'intérêt d'un point

Photo FDCA



Ouverture du milieu en garrigue

Pour recevoir ce bulletin régulièrement, veuillez détacher et renvoyer ce papillon*

NOM

ADRESSE

Remarques et suggestions

Autres personnes auxquelles ce bulletin peut être adressé

DOCUMENTATION FORÊT MÉDITERRANÉENNE & INCENDIE - B.P. 31 - 13612 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 01 - TÉL. 42.66.93.10

de vue cynégétique, n'étant notamment guère favorables au lièvre et à la perdrix rouge.

De plus elles représentent un espace à risque, propice aux incendies, et menaçant les boisements plus importants.

Depuis 1942, 7 incendies ont détruit 358 ha à Boutenac.

Par ailleurs, l'agriculture intensive et ses traitements nombreux ont également contribué à la ratéfaction de certaines espèces de gibier sédentaire.

Les actions à mener devaient donc aller dans le sens d'une remise en valeur du milieu, d'une lutte contre la déprise agricole, d'une diversification des cultures et d'une amélioration de la forêt et de son exploitation.

Une concertation a vu le jour dès les années 70, à l'initiative des chasseurs de la commune groupés en ACCA*, avec l'ONF, la DDAF, l'ONC*, la FDCA* et la Chambre d'Agriculture, qui ont apporté leur appui technique. Tout un volet sur lequel nous nous étendrons peu a été réalisé, visant à la diversification agricole en zone viticole, en vue d'améliorer les potentialités alimentaires et de refuge pour la faune sauvage.

Un second grand volet, réalisé en collaboration avec l'ONF, a consisté en aménagements intervenant dans la prévention des incendies et la lutte contre la déprise agricole. Un réseau de coupures a ainsi été mis en place pour compartimenter le massif et compenser l'absence d'entretien.

Ces coupures, réalisées avec l'aide de la DDAF et de l'ONF, ont constitué un véritable défrichement auquel ont participé les chasseurs. Leur desserte est assurée par

25 km de pistes forestières réalisées au boteur. Ce réseau a été complété par de grandes coupures agricoles ou pastorales, principalement destinées aux cultures à gibier ; 25 parcelles ont été semées en blé, sainfoin, luzerne, assumant leur rôle de coupure verte tout en apportant nourriture et diversification du milieu au gibier. On a également installé des abreuvoirs destinés à être approvisionnés en période sèche, ainsi que des garennes aménagées spécialement pour la réintroduction du lapin.

La remise en état de ces terres a aussi fait travailler des agriculteurs durant les périodes creuses de la viticulture. Ces réalisations ont débouché sur des améliorations sensibles pour la faune sauvage, ont créé une synergie entre chasseurs, agriculteurs, sylviculteurs et autres usagers de l'espace, et ont abouti à la mise en place généralisée d'ACCA et à la création du Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) des Basses Corbières, en août 1987.

Il rassemble actuellement 20 communes, représentant 31 000 ha et plus de 2 200 chasseurs. Le GIC s'emploie à développer à une plus vaste échelle le type d'actions que nous venons d'évoquer, à savoir actions cynégétiques d'une part (avec la création de 100 km de pistes) et actions de prévention et de lutte contre l'incendie d'autre part (entretien de ces pistes, débroussaillage de 300 ha, création de réservoirs). Ses projets en cours, à côté des actions déjà engagées, comprennent une diversification forestière par reboisement en châtaigniers, la mise en place d'une irrigation par récupération des eaux de pluie et pompage par éolienne et la création d'une retenue collinaire. La formation de ce milieu associatif cynégétique, et sa mobilisation concertée pour l'aménagement de la garrigue, illustrent l'intérêt d'une approche globale des problèmes et démontrent encore, s'il était besoin, que la prévention peut être l'affaire de chacun.

J. DIMON

ONF de Carcassonne

A. PANTOUX

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude

* Association Communale de Chasse Agréée
* Office Nationale de la Chasse
* Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude.

LA GESTION FORESTIERE COMMUNALE, LE COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS ET LA CHASSE A CASSIS

Bouches-du-Rhône



Photo DDAF 13

Aménagement cynégétique

Sur les 2.800 ha de la commune de Cassis, on en compte 800 de forêt privée et 850 de forêt communale en gestion concertée avec l'ONF.

Quels sont donc les buts et la finalité de la gestion de ces espaces ? Ou plutôt, après les fonctions de protection et de paysage, quelles productions en attendre ? On a besoin d'un espace de réflexion, de retour sur soi, de repos, de détente, au sein duquel la chasse trouve sa place en tant qu'activité sportive, naturelle et traditionnelle.

Il existe donc bien un "produit" chasse au niveau des usages, au même titre qu'un produit de détente ou cueillette. Comme il ne peut y avoir appropriation de l'espace par telle ou telle catégorie, il n'est pas facile de faire co-exister des groupes aux intérêts apparemment divers mais devant toucher les mêmes "dividendes". C'est donc le rôle du gestionnaire communal que de limer les rugosités et d'instaurer des règles résultant de dialogues à l'issue desquels les interlocuteurs pourront se sentir grands et encore plus responsables de l'espace communal.

A Cassis, dans le cadre de la gestion des espaces naturels, des réunions fréquentes rassemblent les représentants de la commune, de l'ONF et de l'Association des Chasseurs en la personne de son président et des membres de son bureau.

Voici quelques exemples d'actions en concertation :

- il y a à Cassis un nombre important de pistes forestières. La décision de les fermer, en mesure de prévention incendie, a été prise en accord avec les chasseurs, utilisateurs qui ont le plus d'intérêt à ce que la pénétration des véhicules ne soit pas trop importante. Ces barrières normalisées, installées par les ouvriers forestiers, sont surveillées par les chasseurs eux-mêmes, qu'ils soient membres ou non du

Comité Communal Feux de Forêts ; cela permet une bonne vitesse de réaction si des réparations sont nécessaires. Les massifs forestiers sont plus calmes et le gibier aussi.

- Pour les aménagements cynégétiques, une fois les emplacements discutés et approuvés en réunions, les chasseurs peuvent installer eux-mêmes abreuvoirs et cultures à gibier ; ils fournissent les matériaux et le travail, la commune pouvant fournir le transport et le remplissage des points d'eau.

- Lors des grands travaux d'aménagement forestier :
 - dans les reboisements, on intègre quelques espèces à baies pour le gibier, et on réserve quelques parcelles pour les cultures à gibier.
 - le débroussaillage pose peu de problèmes. Les bandes de 50 m sont bien perçues : d'une part, elles sont bonnes pour le tir, et d'autre part l'aspect "zone de sécurité" pour la prévention et la lutte est bien intégré.

Comme les chasseurs sont toujours représentés par au moins un des membres de leur association, il y a négociation et les décisions ne sont pas vécues comme une dépossession ; on observe aussi une responsabilisation du comportement. Ces concertations ont même permis d'obtenir un bail sur La Fontasse, géré par le Conservatoire du Littoral en accord avec l'Office National des Forêts.

Chasseurs et Comités Communaux Feux de Forêts :

- Les chasseurs pratiquent maintenant une gestion suivie de leur espace et de la ressource ; c'est donc tout naturellement qu'ils se retrouvent, lorsqu'apparaît la nécessité de la prévention, au sein du Comité Communal Feux de Forêts, qui leur permet d'assumer au mieux cette responsabilité. Celui-ci, largement ouvert, ne privilégie pas une catégorie et ne comporte pas pour autant que des chasseurs, chacun venant y protéger l'environnement qui lui est propre et proche. Ces chasseurs présents au Comité y apportent leur connaissance approfondie du milieu ; ils conseillent des travaux, par exemple l'ouverture de pistes, qui permettront à la fois une meilleure desserte et de nouveaux aménagements cynégétiques.

- Dans les Bouches-du-Rhône, il existe 75 Comités Communaux Feux de Forêts regroupant environ 2 000 personnes. On peut dire que l'épine dorsale est constituée de chasseurs. Une action efficace contre les incendies doit intégrer le maintien des activités en forêt : la chasse est l'une d'entre elles.

propos recueillis auprès de **Mr. Régis VIDAL**
Adjoint Délégué à l'Environnement
Président du Comité Communal
Feux de Forêts de Cassis

LES STAGES DFCI DU CIFSC

Centre d'Instruction et de Formation de la Sécurité Civile

A L'INTENTION DES GARDES-CHASSE



Photo P. DROUJIN

Dans la mesure où il est évident que la chasse ne sera possible que tant qu'il y aura des forêts, il est naturel que les chasseurs jouent un rôle de premier plan dans leur défense contre l'incendie. Le travail des gardes-chasse, qui sont des professionnels de la forêt œuvrant à la protection de la faune et à la lutte contre les braconniers, leur confère une connaissance parfaite de leur secteur. Ils sont donc à même de surveiller et surtout de renseigner, ce qui en fait des alliés précieux.

La collaboration des gardes de l'ONC et des Fédérations Départementales des Chasseurs à la surveillance estivale des massifs a commencé, de façon locale, dans les années 70, pour s'étendre en 1979 aux divers départements de l'Entente. Les gardes sont généralement équipés lors de leurs patrouilles d'une radio supplémen-

taire sur la fréquence du CODIS, prête à servir dans leur voiture en cas de nécessité. C'est en 1980 qu'eut lieu à leur intention le 1^{er} stage d'information qui s'est renouvelé depuis tous les ans, après la saison de chasse, vers le mois de mai. Les stages accueillant une quinzaine de personnes, on demande à chaque Fédération de désigner un garde par session.

Ces stages dont le contenu est très informatif comportent une alternance d'interventions, de visites, et de démonstrations, s'étalant sur 4 jours. Les thèmes généralement abordés sont le rôle des gardes auprès des Directions de Secours, la coordination avec les patrouilles ONF-DDAF, les relations avec les Comités Feux de Forêts, les forestiers-sapeurs, le guet et l'alerte, l'emploi du feu et l'attitude envers le public ; une demi-journée est consacrée à la topo-

graphie et aux cartes DFCI. Parallèlement, sont visités le CIRCOSC, la météo de Marignane, la base de bombardiers d'eau, un Centre de Secours Principal, la vigie directrice du Grand Puech et une Unité de Forestiers-Sapeurs et ses matériels.

Un colloque clôture le stage, auquel sont invités les présidents des Fédérations Départementales de Chasse et le Président de l'ONC. C'est l'occasion de procéder aux évaluations de stage, et de noter les appréciations et remarques dont il est tenu compte, dans la mesure du possible, pour faire évoluer la formule. On songe notamment à inclure, sous toutes réserves, un cours transmissions et un recyclage secourisme.

Notons en conclusion que les gardes forment une audience appréciée à l'Ecole de Valabre, en raison de leur grande disponibilité, tenue et discipline.



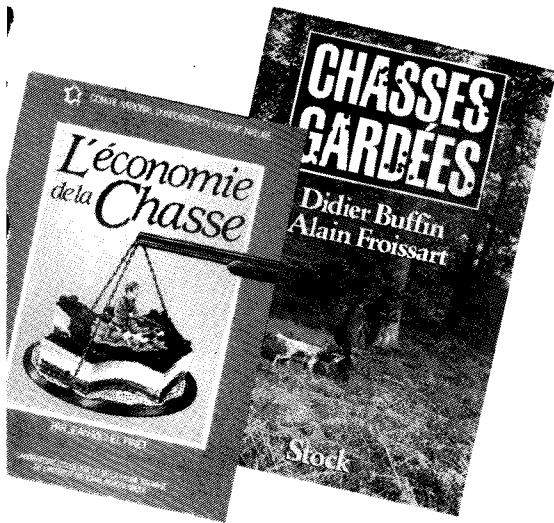
Le jeu "action forêt"

Ce jeu "familial", réalisé par l'association "Nature en Jeu", peut se pratiquer dès l'âge de 6 ans, de 2 à 5 joueurs. Il s'agit avant tout d'un divertissement qui invite à découvrir activement la forêt méditerranéenne (écologie, faune, flore) et ses problèmes (protection contre les risques d'incendie, maladie des arbres, nuisances liées à la présence de l'homme), en se battant contre les autres joueurs pour devenir le meilleur forestier ; le gagnant est celui qui parvient le premier à aménager trois forêts malgré les embûches. Le jeu se compose d'un bac à cartes, 10 arbres en bois, et 55 cartes au graphisme très soigné. L'Association "Nature en Jeu" considère le jeu comme un support de communication vivant et attractif, et comme un outil privilégié de sensibilisation. Ses buts sont de réunir les compétences pour concevoir, réaliser et diffuser des jeux sur la nature, intéresser les partenaires désireux d'associer leur image de marque et répondre à toute demande d'étude et de réalisation de ces jeux.

du pour vous



CHASSE



L'économie de la chasse

PINET (J.M.)

Comité national d'information chasse-nature, 1987, 93 p.

La chasse en chiffres : un sujet bien aride... Pourtant le livre est attrayant et bien fait. Cette relation si particulière avec la nature implique bien des décisions économiques. Le Professeur Pinet et son équipe ont tiré les conclusions d'une enquête nationale soigneusement préparée.

Ses résultats surprendront peut-être les profanes mais les chiffres sont là. Le poids économique de la chasse équivaut, pour ne citer que cet exemple, à celui de la communication audio-visuelle. 12 milliards de francs se redistribuent parmi de nombreux bénéficiaires, créant près de : 28 000 emplois (personnel technique, armuriers, cartouchiers, éleveurs de gibier, de chiens, vétérinaires, taxidermistes).

On sait également que les postes essentiels du budget d'un chasseur sont : les chiens (37 %), les services : hôtellerie-véhicules-voyage... (23,4 %), l'équipement (17 %).

L'importance du poste "chiens" semble aller de pair avec le développement de la chasse devant soi, sportive et "naturelle", dans laquelle la collaboration d'un chien bien choisi et bien soigné est essentielle. Cette étude a aussi le mérite de très bien cerner le profil du chasseur, et d'apporter pour la première fois, une quantifica-

tion de l'activité bénévole du monde de la chasse.

Disponible à l'adresse suivante (28 F port compris) : Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs (U.N.F.D.C.) 48, rue d'Alésia 75014 Paris.

Chasses gardées

BUFFIN (D.), FROISSART (A.)
Stock, 1986, 191 p.

Didier Buffin et Alain Froissard, tous deux journalistes, exposent dans cet ouvrage un travail aussi vivant que bien documenté qui intéressera autant les adeptes de la chasse que ses détracteurs. "De quoi nourrir toutes les polémiques", comme le dit justement la jaquette.

Pourquoi tant de passion ? A combien se chiffre cette industrie nationale qu'est la chasse ? Les arguments des chasseurs sont-ils fondés face à ceux des biologistes, qui affirment qu'ils ne gèrent qu'une partie de la faune, n'accordant d'intérêt qu'au gibier ? Pourquoi des chasses traditionnelles théoriquement interdites sont-elles largement tolérées dans certains départements ? La chasse aurait-elle, comme l'affirment les ethnologues, une fonction tellement symbolique qu'elle constituerait un domaine impossible à réformer ?

Il s'agit en fait d'une véritable enquête politique, économique, sociologique et scientifique sur une activité fortement ancrée dans nos traditions, activité qui met aussi en cause nos libertés. Qui a raison et qui a tort dans ces débats passionnés ? Les auteurs ne tranchent pas, mais posent une série de questions-clé en laissant parler les arguments de chacun.

La faune sauvage : une chance pour l'avenir du monde rural ?

Office National de la Chasse, Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône ; colloque chasse et déprise agricole, Arles, 18 avril 1988

Les intervenants à ce colloque ont voulu dans un premier temps dresser un constat, avec les intervenants suivantes :

- Pour une nouvelle gestion de l'espace rural. La faune sauvage : un atout pour le monde rural, par P. Lacour, Président de la Région Cynégétique Massif Central Centre Ouest.
- Quelles perspectives pour l'agriculture française à la fin du XX^e siècle ? par J. Renard, Ingénieur Général du Génie Rural, des Eaux et Forêts.
- L'intensification des productions agricoles, par M. Legrand, INRA.
- Face à la déprise agricole : la faune sauvage, un atout pour le redéploiement des agriculteurs et l'avenir du monde rural. J. Servat, directeur de l'ONC.

Ont ensuite été abordées les études de cas et valorisations suivantes :

- L'aménagement agro-sylvo-cynégé-

tique des côtes de Dordogne et le groupement d'intérêt agro-sylvo-génétique du pays Lindois, par A. Lartigue, Service Technique de l'ONC.

- Le groupement d'intérêt cynégétique (G.I.C.) : Un outil pour le développement des garrigues : l'exemple du G.I.C. des Basses-Corbières (Aude), par MM. : D. Dubray, Station d'Etude de la Faune des Milieux Méditerranéens, A. Pentoux, Directeur de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude.

La chasse en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : bilan et suggestions pour une gestion mieux équilibrée

VANDERNOOT (G.)

Aix-en-Provence : Institut d'Aménagement régional, 1988, 359 p. : cartes, tabl., graph. (Thèse Doctorat III^e Cycle en Aménagement et Urbanisme)

Cette thèse a la particularité d'aborder la chasse sur un terrain nouveau, celui de l'aménagement du territoire, en évitant de fermer le débat sur les questions "éthiques" habituelles : il est d'ailleurs posé en préalable qu'il semble inconcevable de limiter très strictement, voire d'interdire la chasse. On constate pourtant une forte diminution du territoire et du gibier sauvage chassables : c'est cette situation que décrit la première partie de ce travail, en une analyse géographique et sociale de la chasse dans la région. Cette analyse devant intégrer l'ensemble des facteurs de crise et faute d'une documentation existante, une enquête régionale a été entreprise auprès des chasseurs et des sociétés de chasse.

Elle a permis de quantifier les phénomènes cynégétiques régionaux : cerner le profil des chasseurs, mesurer la tradition cynégétique et anticiper sur les nouveaux rapports entre chasseurs et non-chasseurs, connaître l'évolution des territoires de chasse en fonction de l'urbanisation et de la déprise agricole. Dans la partie bilan et perspectives qui s'ensuit, on décrit des formes nouvelles d'organisation de la chasse et des exemples d'améliorations cynégétiques en milieu méditerranéen. Cela débouche sur une série de propositions pratiques, incluant celles des chasseurs et de certaines fédérations et visant à intégrer la chasse à une politique plus globale de gestion du patrimoine naturel.

Sont proposées des initiatives de partenariat, la création de structures nouvelles (entreprise de débroussaillage d'entretien forestier et d'aménagement, Observatoire Régional de la Chasse, Syndicats Intercommunaux de Gestion du Patrimoine Naturel) et d'un document d'urbanisme communal, le Plan de Pratique Ecologique du Territoire et d'Occupation du Sol. Ces initiatives permettraient aux collectivités locales de s'affirmer dans le domaine de la gestion du Patrimoine naturel, et d'intégrer harmonieusement la cynégétique à la gestion écologique de l'Espace.



ECHOS DE LA PRESSE

Feux de forêts

Numéro spécial
Analyse spatiale quantitative et appliquée,
n°24, 1988, 17 p.
Laboratoire d'analyse spatiale Raoul Blanchard,
UER Lettres et Sciences Humaines,
BP 369, 98 bd Herriot, 06007 Nice cédex

Cet ouvrage est le fruit du travail de chercheurs et d'étudiants ; s'il fait un historique des grands incendies de 1986 dans les Alpes-Maritimes, il a le mérite de proposer le point de vue du géographe pour d'une part évaluer les dégâts et d'autre part réhabiliter les sites et les protéger. Aujourd'hui les géographes disposent, en plus du parcours du terrain, d'une palette variée de techniques mathématiques et graphiques, comme la télédétection aérospatiale.

C'est la teneur de la première partie ("l'impact des feux de forêts sur les paysages et les hommes"), où cette technique fournit une visualisation objective des zones sinistrées, base pour les travaux de réaménagement et aide au calcul des indemnités. Cette étude de l'impact des feux est complétée par une enquête d'opinions, menée sur le terrain auprès de

plusieurs lots de populations ayant vécu ou non le feu, et livrant des informations intéressantes bien que subjectives sur la psychologie des individus face au feu, face aux milieux naturels et aux aménagements souhaités.

La seconde partie s'intitule "Que faire après le passage du feu ?", et quatre articles y proposent de :

- réhabiliter les paysages (reboisement, relance de l'agriculture, urbanisation) : le système d'informations géographiques,
- restructurer les propriétés non-bâties,
- parer l'érosion.

La dernière partie présente une formule améliorée pour l'estimation des risques d'incendies dans les Alpes-Maritimes par P. Carrega.



Réseaux radiotéléphoniques. Application à la défense des forêts provençales

MOUREY (J.M.)
in Revue Forestière Française, n°4, 1988,
321-330

Un réseau radiotéléphonique soigneusement étudié est un atout essentiel dans la DFCI et un outil indispensable pour les services chargés de cette mission.

Cet article décrit d'abord des principes généraux comme le choix des fréquences, les types de réseaux et leurs matériels. Il aborde ensuite l'exploitation d'un réseau semi-duplex avec relais automatiques duplex, avec l'exemple concret du réseau Radio-Forêt-Var autorisant le trafic des personnels du Service de la Forêt et du Bois de la DDAF, et de l'ONF.

Ce système permet une double alerte pour une rapidité d'intervention optimale :

- annonce du départ de feu sur le réseau Radio-Forêt-Var qui est écoutée en permanence par la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (DDISIS)

- répercussions de ce départ sur le réseau de la DDSIS par les patrouilles ordinaires ou de prévention disposant d'un sapeur-pompier à leur bord.

Quelques éléments du coût sont fournis.

Réflexion sur l'aménagement préventif des forêts : création de lignes de combat

DROUET (J.C.), MONTGOLFIER (J. DE)
in Revue Générale de Sécurité, n°77, octobre 1988, pp. 71-79

L'expression "pare-feu" s'avère de plus en plus ambiguë en pratique car l'expérience a montré qu'aucune ligne, naturelle ou artificielle, ne peut arrêter un grand feu dans un boisement, s'il n'y a pas de lutte humaine. Tout au plus ces "pare-feu" facilitent-ils la tâche des hommes. Le texte ci-après se propose d'exposer des réflexions sur l'aménagement préventif des forêts pour combattre les grands incendies dans le sud-est de la France. Dans cet article, les auteurs traitent de la création des LICAGIF, lignes de combat aménagées à l'avance contre les grands incendies de forêts. Ils examinent successivement : les règles d'implantation de ces lignes, les caractéristiques qu'elles doivent présenter, les moyens fixes d'alimentation en eau destinés soit à équiper ces lignes, soit à protéger des objectifs particuliers.



Les feux de forêts dans les régions méditerranéennes, saison 1987

CUCCHI (E.)
in Revue Générale de Sécurité, n°77, octobre 1988, pp. 81-84

Avec 10 200 hectares environ (dont 6 200 en juillet-août) de surfaces boisées parcourues en 1987 par les incendies, le bilan de cette saison apparaît comme le plus favorable (avec 1988) pour l'ensemble des régions méditerranéennes depuis 1973. L'auteur fait une évaluation des critères de risque, compare les chiffres des dernières années région par région, et analyse les variations de combustibilité estivale moyenne en comparant surfaces parcourues et nombre de jours à risque. L'une des principales conclusions est la nécessité du maintien du vecteur aérien en première intervention comme en guet armé.